

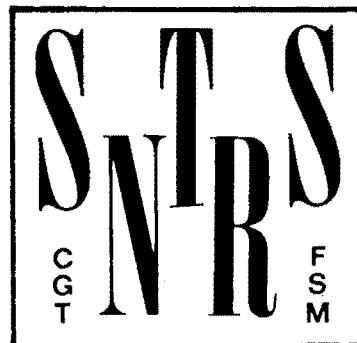
BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 130 - JUIN-JUILLET 1971

S.N.T.R.S. - CGT :  
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

## L'ACTION UNIE A DÉJÀ PAYÉ !

Nous pensons tous aux vacances, au repos bien gagné, à la détente et c'est bien légitime. Après une année de travail, de préoccupations et d'actions revendicatives, il est utile de faire le point.

Décembre 1970, février, mars, avril, mai, juin 1971 sont les périodes d'intense activité jalonnant une succession de mouvements revendicatifs sans précédents menés par les personnels du CNRS et de l'INSERM dans une unité vigoureuse, intense et obstinée.

Cette volonté n'a d'égale que celle du gouvernement qui oppose, comme dans les autres secteurs d'activité économique, une résistance acharnée mais qui n'est pas sans faille puisque les premiers résultats positifs enregistrés dans notre secteur montrent à l'évidence qu'il est contraint d'importants reculs ou à l'adoption d'une attitude défensive. C'est un encouragement à poursuivre la lutte là où il ne cède pas.

Mentionnons aujourd'hui des conquêtes importantes obtenues grâce à la lutte des personnels : la sécurité de l'emploi, l'intégration des personnels horaires et vacataires du CNRS et de l'INSERM, la budgétisation d'emplois par transfert de crédits affectés à des contrats sur le budget C.N.R.S., l'extension du statut des I.T.A. du C.N.R.S. à d'autres organismes, la réalisation effective avant fin juin de 300 promotions d'agents inscrits sur les listes d'aptitudes.

L'engagement précis de la direction concernant le dépôt à l'Education nationale des décret et arrêté d'application relatifs aux indemnités de sujétions est un acquis intervenu depuis le 26 mai 1971 qui permettra pour les agents qui effectuent des travaux dangereux, insalubres ou pénibles de recevoir une indemnité financière pouvant aller jusqu'à 60 F par mois.

L'engagement de la direction de faire sortir, avec un contenu positif, les textes relatifs à l'application du Plan Masselin pour les catégories administratives devrait permettre également de satisfaire partiellement, en attendant la parution du nouveau statut, les revendications de ces catégories particulièrement défavorisées. Il s'agit là d'un résultat appréciable quand on sait que le gouvernement était farouchement opposé à ce que les améliorations indiciaires du Plan Masselin soient appliquées aux contractuels de la Fonction publique.

Enfin, l'accélération des discussions sur

le statut et la prime entre la direction du C.N.R.S. et le ministère de l'Education nationale est rentrée dans les faits après la journée du 26 mai 1971. La direction, lors de l'entrevue du 28 juin 1971, nous a annoncé qu'en accord avec le ministère de l'Education nationale, le statut partirait au ministère des Finances fin août, début septembre 1971.

Il s'agit là d'acquis importants qui prennent le contre-pied de la politique gouvernementale dont la caractéristique est justement de ne pas donner aux personnels en place les garanties de sécurité d'emploi, de déroulement normal des carrières, de bonnes conditions de travail afin de pourrir de l'intérieur la situation pour mieux porter des coups sévères aux personnels du C.N.R.S.

Jusqu'à présent, l'action énergique et unitaire des agents du C.N.R.S. a permis de s'opposer à cette entreprise déjà expérimentée depuis 5 ans au C.E.A. Il est de notre responsabilité collective que cette entreprise soit constamment battue en brèche.

\*\*

La réponse de M. Curien, directeur général du C.N.R.S., adressée aux syndicats après l'entrevue du 28 mai 1971, est très significative et ne manque pas d'intérêt. (Voir p. 2.)

En affirmant la vocation du C.N.R.S., le rôle que doit jouer la Recherche fondamentale et la nécessité de sa prise en charge par l'Etat, le directeur du C.N.R.S. prend publiquement une position que certains hommes du gouvernement et du patronat n'apprécient certainement pas.

En indiquant que les dotations budgétaires de ces trois dernières années n'ont pas permis de maintenir, en moyenne, les moyens affectés aux chercheurs à un niveau suffisant, le directeur du C.N.R.S. indique de fait que la politique du gouvernement compromet gravement l'avenir du C.N.R.S.

En écrivant que l'augmentation régulière des compétences exigées par l'évolution des techniques de la recherche et la nécessité d'accorder les promotions qui sanctionnent les capacités acquises par les techniciens au cours de leur carrière entraînent pour la direction du C.N.R.S. la formulation de demandes de postes de qualification élevée, le directeur reconnaît le bien fondé de nos revendications. La reconnaissance d'une carrière n'a pas moins d'importance quand on

sait que pour le gouvernement et le patronat, il n'est pas question de reconnaître le *métier* de travailleur scientifique.

Une telle prise de position, si elle est mise effectivement en pratique, concorde avec la volonté de notre syndicat et de tous les personnels d'organiser collectivement et unitairement la défense des revendications du personnel.

Loin de s'opposer, la défense de la recherche et la satisfaction de nos revendications s'épaulent mutuellement, renforcent notre capacité d'action et créent les véritables conditions pour mettre un terme à la tentative de faire de la recherche scientifique et des personnels qui y consacrent leur activité professionnelle les servants dociles du profit immédiat.

\*\*

L'action engagée par le S.N.T.R.S. le 28 juin 1971, avec le souci prioritaire de préserver l'unité de tous les syndicats, a permis, alors que le directeur du C.N.R.S. a toujours refusé de recevoir une délégation syndicale lors de manifestations, d'avoir une entrevue de deux heures et demie tandis que les sections syndicales exprimaient leur volonté de connaître précisément ce que la direction avait fait depuis un mois.

L'acceptation de l'entrevue par le directeur général et le directeur administratif et financier s'est faite à la date fixée par notre organisation syndicale. Nous considérons que les organisations syndicales S.N.C.S., S.G.E.N.-chercheurs et F.O., en se joignant à notre action, ont particulièrement favorisé l'aspiration profonde des personnels à agir dans l'unité la plus large.

Nous regrettons vivement que le syndicat S.G.E.N. des I.T.A. n'ait pas cru devoir s'associer à ce mouvement unitaire. Nous restons persuadés qu'à la rentrée, l'unité totale sera entièrement reconstituée. Nous enregistrons comme un fait extrêmement positif et encourageant que de nombreux techniciens C.F.D.T. aient participé, le 28 juin 1971, aux délégations des différents laboratoires.

Aujourd'hui, il apparaît que, la lutte se situant de plus en plus au niveau du gouvernement, l'unité des personnels est plus que jamais nécessaire pour obtenir satisfaction.

G. PAGE.

## LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S. A LA SUITE DE L'ENTREVUE DU 28 MAI

le Directeur général,  
C.N.R.S.,

Paris, le 23 juin 1971,  
Monsieur CHANCONIE,  
Secrétaire général  
du S.N.T.R.S.

Monsieur le Secrétaire général,

A l'issue de notre entrevue du 28 mai, il avait été décidé que je vous confirmerais par écrit la position de la direction sur les options essentielles pour l'avenir du C.N.R.S.

J'ai, d'autre part, pris connaissance du compte rendu de cette entrevue établi et signé par l'ensemble des organisations syndicales. La première partie de ce compte rendu, intitulée « Exposé du directeur général », donne un résumé très clair et fidèle de mes propos. Dans la deuxième partie, « Discussion », la relation que vous donnez des réponses que M. Creyssel et moi-même avons faites aux questions que vous avez bien voulu nous poser est également tout à fait conforme aux positions que nous avions prises.

En ce qui concerne l'avenir du C.N.R.S. notre position est claire. Le C.N.R.S. est en France le plus important des organismes de recherche fondamentale et il doit être défendu et développé en tant que tel. La recherche fondamentale est une activité qui, dans un pays tel que la France, doit être prise en charge par l'Etat, la motivation de base étant la contribution à l'accroissement des connaissances. Il est bien évident cependant que ce principe est et restera d'autant plus facilement admis que nous pouvons et pourrions faire apparaître clairement que :

- La qualité de chacune des opérations que nous soutenons est indiscutable ;
- Toutes les ouvertures sont assurées à la valorisation des recherches.

Les dotations budgétaires des trois dernières années en crédits d'équipement et de fonctionnement (hors personnel) ne nous ont pas permis de maintenir, en moyenne, les moyens affectés aux chercheurs à un niveau suffisant. C'est pourquoi notre premier objectif est de rétablir ces moyens, pour assurer en particulier le renouvellement et la modernisation indispensables du matériel.

En ce qui concerne le corps des chercheurs, nous estimons qu'une augmentation du nombre des chercheurs est encore nécessaire dans les années qui viennent, augmentation de l'ordre de celle qui est inscrite au plan. Les créations sont toutes demandées aux niveaux élevés, malgré la très forte progression des effectifs dans les grades supérieurs enregistrée au cours des années passées.

Si le C.N.R.S. est l'un des organismes français de recherche où la mobilité est la plus élevée, cette mobilité est encore précaire parce que trop liée aux fluctuations des offres de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire d'aménager toutes les passerelles et d'établir tous les contacts avec les milieux extérieurs, susceptibles de réduire les barrières matérielles ou psychologiques qui entravent actuellement un mécanisme d'offre et de demande qui doit être libre et naturel.

Le rapport d'équilibre entre le nombre des techniciens (I.T.A.) et le nombre des chercheurs est encore loin d'être atteint. C'est pourquoi nos propositions budgétaires comporteront encore dans les années qui viennent, des demandes de postes de techniciens au moins doubles de celles de chercheurs. L'augmentation régulière des compétences exigées des techniciens dans la recherche et la nécessité d'accorder les promotions qui sanctionnent les capacités acquises par eux au cours de leur carrière font que nos demandes portent en priorité sur des postes de qualification élevée.

Malgré la multiplicité des disciplines auxquelles il s'intéresse et la diversité de ses modes d'action, le C.N.R.S. forme un ensemble uni et qui doit le rester. La création de l'I.N.T. constituant un cas très particulier était nécessaire, mais, par contre, l'émiettement en une fédération d'« Instituts » indépendants ne serait bénéfique ni pour les parties ni pour le tout.

Pour assurer certaines activités particulières de service, tournées vers l'extérieur plus que vers l'intérieur, avec la même liberté que celle dont bénéficient des entreprises commerciales ou industrielles concurrentes, nous pourrions être amenés à proposer, comme cela a été fait pour l'ANVAR, la création d'organismes affiliés, à vocations très spécifiques. De telles créations éventuelles ne sauraient en aucun cas remettre en cause le caractère de service public du C.N.R.S.

Le succès du C.N.R.S. dans les années à venir dépend

de ses budgets. Il dépend aussi et d'abord de ses chercheurs. Je sais bien qu'ils en sont très conscients.

En vous remerciant une fois encore pour l'objectivité du compte rendu que vous avez établi à l'issue de notre rencontre du 28 mai, je vous prie d'accepter, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

(Signé) :  
H. CURIEN.

## ET LES CRÈCHES !

Le gouvernement, la presse écrite et parlée qui nous abreuve de discours sur les bienfaits de la femme au foyer, viennent de trouver une nouvelle panacée : la crèche à domicile...

Nous pensons que certains éclaircissements doivent être apportés sur ce problème ainsi que sur celui, plus général, des crèches.

Il y a, en France, 7 millions de femmes actives dont plus de 5 millions sont salariées. 320 000 d'entre elles ont au moins un enfant de moins de 3 ans.

A la fin 1970, il existait 620 crèches totalisant 25 447 lits. Il n'y a donc que 8 lits pour 100 femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 3 ans, pour l'ensemble de la France.

Plus de la moitié des crèches (355) sont situées dans la région parisienne, totalisant 15 000 lits, 17 départements n'ont aucune crèche, 16 n'en ont qu'une.

Pour satisfaire les besoins réels, il faudrait en France 5 000 crèches et 180 000 lits.

Qu'avait prévu le V<sup>e</sup> Plan ? 10 000 lits. Combien ont été effectivement créés ? 0.

Que prévoit le VI<sup>e</sup> Plan ? 13 000 lits et 10 800 places de « crèches à domicile »...

En quoi consistent ces « crèches à domicile » ? Il s'agit tout simplement du placement journalier d'un enfant chez une nourrice agréée. Pour être nourrice agréée, il suffira tout simplement de faire une déclaration de garde d'enfants à la mairie de son arrondissement ou de sa localité. Dans la plupart des cas, cette nourrice n'aura aucune formation particulière, l'état du logement dans lequel sera effectué la garde de l'enfant ne sera pas contrôlé pas plus que le nombre d'enfants gardés.

Cette solution ne peut être condamnée dans son ensemble car elle constitue une solution de dépannage fort utile pour les mamans qui n'ont pas d'autres solutions.

Quant au gouvernement, il y voit l'avantage de ne pas avoir à déboursier un seul centime pour des investissements sociaux non rentables. En effet, la construction d'une crèche est coûteuse : 2 millions pour 40 lits, 29 à 35 F par jour pour le fonctionnement.

Le VI<sup>e</sup> Plan prévoit 190 millions de crédits pour les crèches. Le mode de financement est le suivant : l'Etat et les Allocations familiales paieront 40 % du coût (au lieu de 50 % antérieurement), le reste étant couvert par les communes, les départements ou les entreprises. Quant aux frais de fonctionnement, l'Etat prend 10 % à sa charge, les collectivités locales 30 %, les Allocations familiales se partageant le reste avec les parents.

Au C.N.R.S., comment ce problème peut-il être résolu ? La création de crèches autonomes ne peut se concevoir que dans certains groupes de laboratoires où la majorité du personnel est logé à proximité du lieu de travail. Il serait en effet peu réaliste de revendiquer la création d'une crèche pour un laboratoire trop éloigné du domicile des parents. C'est donc au niveau municipal qu'il faut intervenir.

Dans un cas comme dans l'autre, le C.N.R.S. doit jouer son rôle. Pourquoi ne participerait-il pas au financement de crèches dans certains laboratoires propres, pour la première éventualité, ou dans certaines municipalités pour la seconde ? Le C.N.R.S. créant des concentrations de personnels, doit leur donner des possibilités d'élever les enfants dans des conditions décentes.

Nous devons donc considérer comme une revendication prioritaire la participation du C.N.R.S. à la construction de crèches ou à la réservation de lits dans les crèches municipales.

G. BEGON.

Les chiffres cités dans cet article sont tirés d'Antoinette (mai 1971).

LISEZ ET FAITES LIRE ANTOINETTE

# Tableau des salaires au 1<sup>er</sup> juin 1971

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Dans ce tableau vous trouverez, pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1<sup>er</sup> juin 1971.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (T.P.) sur la base annuelle de 6 238 F au 1<sup>er</sup> juin 1971 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (I.R.) de Paris (17 % du traitement principal).

**POUR LA PROVINCE**, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport 100 + taux I.R. zone considérée

; ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :  
100 + taux I.R. de la région parisienne

Zones .....	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>
Coefficients à appliquer .....	0,98290	0,97008	0,95940	0,94871

Des explications sur le mode de calcul des traitements seront données dans une prochaine feuille de documentation du journal.

Pour avoir les **SALAIRES NETS**, il convient de **déduire** la Sécurité Sociale, l'I.R.C.A.N.T.E.C. et le capital-décès, la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et **d'y ajouter** les Allocations Familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

Catégories	1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	9 <sup>e</sup> échelon	10 <sup>e</sup> échelon	11 <sup>e</sup> échelon	12 <sup>e</sup> échelon	Catégories
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	
1 A	536- 3.259,98	612- 3.722,21	688- 4.184,45	737- 4.482,47	775- 4.713,59	—	—	—	—	—	—	—	1 A
2 A	353- 2.146,96	380- 2.311,18	407- 2.475,39	433- 2.633,53	460- 2.797,74	498- 3.028,86	536- 3.259,98	573- 3.485,01	612- 3.722,21	—	—	—	2 A
3 A	327- 1.988,83	346- 2.104,39	369- 2.244,28	391- 2.378,08	410- 2.493,64	433- 2.633,53	456- 2.773,41	482- 2.931,55	512- 3.114,01	543- 3.302,55	573- 3.485,01	—	3 A
1 B bis	301- 1.830,69	324- 1.970,58	342- 2.080,06	360- 2.189,54	384- 2.335,51	407- 2.475,39	430- 2.615,28	448- 2.724,76	475- 2.888,97	—	—	—	1 B bis
1 B	301- 1.830,69	324- 1.970,58	342- 2.080,06	360- 2.189,54	384- 2.335,51	407- 2.475,39	430- 2.615,28	448- 2.724,76	475- 2.888,97	505- 3.071,43	528- 3.211,32	551- 3.351,21	1 B
2 B	237- 1.441,44	252- 1.532,68	271- 1.648,23	286- 1.739,47	301- 1.830,69	317- 1.928,01	330- 2.007,08	346- 2.104,39	360- 2.189,54	384- 2.335,51	407- 2.475,39	430- 2.615,28	2 B
3 B	210- 1.277,23	219- 1.331,97	235- 1.429,28	245- 1.490,10	261- 1.587,41	274- 1.666,48	290- 1.763,79	309- 1.879,35	324- 1.970,58	334- 2.031,40	353- 2.146,96	360- 2.189,54	3 B
4 B	199- 1.210,33	210- 1.277,23	216- 1.313,72	227- 1.380,62	237- 1.441,44	248- 1.508,35	260- 1.581,33	271- 1.648,23	278- 1.690,81	290- 1.763,79	297- 1.806,37	—	4 B
5 B	189- 1.149,51	199- 1.210,33	210- 1.277,23	216- 1.313,72	227- 1.380,62	237- 1.441,44	248- 1.508,35	260- 1.581,33	263- 1.599,58	271- 1.648,23	—	—	5 B
6 B	171- 1.040,03	176- 1.070,04	188- 1.143,42	193- 1.173,83	197- 1.198,16	202- 1.228,57	208- 1.265,07	212- 1.289,39	217- 1.319,80	223- 1.356,30	—	—	6 B
7 B	164- 997,46	169- 1.027,87	174- 1.058,28	180- 1.094,77	183- 1.113,01	187- 1.137,34	191- 1.161,67	195- 1.186,00	206- 1.252,90	—	—	—	7 B
8 B	155- 942,72	156- 948,80	160- 973,13	162- 985,29	164- 997,46	167- 1.015,70	169- 1.027,87	171- 1.040,03	178- 1.082,60	—	—	—	8 B
9 B	139- 845,40	149- 906,22	152- 924,47	155- 942,72	158- 960,96	163- 991,37	164- 997,46	169- 1.027,87	171- 1.040,03	—	—	—	9 B
1 D	274- 1.666,48	301- 1.830,70	324- 1.970,58	342- 2.080,06	360- 2.189,54	384- 2.335,51	407- 2.475,39	430- 2.615,28	448- 2.724,76	475- 2.888,97	505- 3.071,43	551- 3.351,21	1 D
2 D	234- 1.423,20	252- 1.532,68	274- 1.666,48	297- 1.806,37	320- 1.946,26	338- 2.055,73	360- 2.189,54	384- 2.335,51	407- 2.475,39	430- 2.615,28	—	—	2 D
3 D	210- 1.277,23	216- 1.313,72	227- 1.380,62	237- 1.441,44	248- 1.508,35	263- 1.599,58	278- 1.690,81	297- 1.806,37	313- 1.903,68	327- 1.988,83	342- 2.080,06	360- 2.189,54	3 D
4 D	182- 1.106,93	187- 1.137,34	194- 1.179,92	198- 1.204,24	202- 1.228,57	210- 1.277,23	214- 1.301,56	217- 1.319,80	224- 1.362,38	231- 1.404,95	239- 1.453,61	244- 1.484,02	4 D
5 D	171- 1.040,03	176- 1.070,44	183- 1.113,01	188- 1.143,42	192- 1.167,75	196- 1.192,08	201- 1.222,49	210- 1.277,23	213- 1.295,48	216- 1.313,72	—	—	5 D
6 D	162- 985,29	164- 997,46	169- 1.027,87	171- 1.040,03	174- 1.058,28	176- 1.070,44	179- 1.088,69	183- 1.113,01	185- 1.125,18	189- 1.149,51	—	—	6 D

## Calcul des déductions pour cotisations diverses

- SECURITE SOCIALE : 6,5 % jusqu'au plafond (1.650 F) ; au-dessus de 1.650 F : 1 % (S. Br. + Pr. ou H.S. + S.F.).
- I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (1.650 F) ; au-dessus de 1.650 F, 2,55 % de (S. Br. + Pr. ou H.S. — A).
- CAPITAL-DECES : 0,15 % de (S. Br. + Pr. ou H.S.).
- M.G.E.N. (facultatif) : 1,50 % de T.P. depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

- A. = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale.
- S. Br. = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne).
- P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
- S.F. = Supplément familial de traitement.
- T.P. = Traitement principal.

## PROJET DE PROCES VERBAL DE L'ENTREVUE DU 28 JUIN AVEC LA DIRECTION DU CNRS (1)

Etaient présents : MM. Curien, directeur général du C.N.R.S. ; Creyssel, directeur administratif et financier du C.N.R.S. ; Le Brun, Huot.

Les représentants des organisations syndicales : S.N.T.R.S.-C.G.T. (I.T.A.) ; Chanconie, Dupré, Ouradou, Mandville, Page, Riccio ; S.N.P.R.E.E.S.-F.O. (I.T.A.) ; Chassinat, Blamoutier, Massard, Rebière, Vogel ; S.N.C.S. - F.E.N. (chercheurs) ; Vergnaud, Audier, Maître ; S.G.E.N. - C.F.D.T. (chercheurs) ; Salin.

Au nom des Syndicats, Chanconie rappelle que cette réunion a pour but de demander à la direction du C.N.R.S. où en est l'avancement des questions débattues lors de l'entrevue du 28 mai. Il indique que les personnels, dans les mois qui viennent, désirent connaître précisément chaque fin de mois ce que la direction a fait depuis l'entrevue précédente. Il souligne comme très positif que quatre organisations syndicales participent à cette entrevue demandée initialement par une seule organisation et propose que la discussion aborde d'abord les questions relatives aux I.T.A., ensuite les questions relatives aux chercheurs.

### Revendications des I.T.A.

1° Répercussion du Plan Masselin sur nos catégories de contractuels.

Immédiatement après l'entrevue de M. Creyssel avec le directeur de la Fonction publique (M. Massenet), il y a eu une dizaine de jours, les discussions techniques se sont engagées et se sont poursuivies avec les représentants de l'Education nationale et du C.N.R.S. (MM. Delaroche et Calamarte).

— 5 D et 6 D (Sténo et sténodactylographes).

La Fonction publique est d'accord pour admettre l'alignement sur les titulaires, mais elle envisage des échelons supplémentaires.

Le C.N.R.S. estime qu'il s'agit d'un avantage substantiel très proche de sa demande initiale, (mais il va encore négocier).

— 4 D (Commis).

Les discussions n'ont pas permis d'avancer autant car les comparaisons avec les titulaires (concours, changements de résidence obligatoires pour promotions) ne nous sont plus favorables. La Fonction publique n'envisage pas d'appliquer intégralement les glissements prévus pour les titulaires.

M. Blanchard (directeur au ministère de l'Education nationale) a donné, le 28 juin, son accord pour faire, avec M. Creyssel une démarche auprès de M. Massenet.

En réponse aux questions des syndicats, il est indiqué :

a) Que le C.N.R.S. ne pense pas qu'il soit possible d'obtenir l'effet des mesures avant le 1-1-1971 ;

b) Que la parution des textes pourrait intervenir sous quinze jours dans la mesure où le C.N.R.S. ne tenterait pas d'améliorer le contenu, ce à quoi il s'emploie

encore. Il est bien entendu que le C.N.R.S. conclura rapidement sur ce point.

2° Statut — Uniformisation de la prime.

Le 25 juin, lors d'une entrevue, MM. Creyssel et Blanchard, ont procédé à un examen approfondi des points en litige (hors catégorie A, pourcentage de dérogations, prise en compte aux 3/3 de la pratique professionnelle du privé, accélération de début de carrière 6 à 9 B, taux unique pour la prime).

Le C.N.R.S. va confirmer ses positions dans une lettre à l'Education nationale et continuer la négociation.

L'Education nationale est d'accord pour le départ des textes (statut et prime) aux Finances fin août, début septembre.

3° Indemnités de sujétions particulières (travaux dangereux, insalubres, isolement, horaires décalés.).

Le directeur administratif et financier confirme que les projets seront déposés à l'Education nationale avant le 10 juillet 1971.

4° Tarif des personnels horaires.

Le directeur administratif et financier a discuté de la revalorisation de ce tarif avec le contrôleur financier. Une solution est en voie d'élaboration.

5° Personnels vacataires.

La direction va adresser une circulaire aux directeurs de laboratoires et aux responsables de formations de recherche, rappelant l'interdiction de recruter des vacataires permanents, indiquant la nécessité d'aligner les taux des vacations sur les augmentations de la fonction publique.

La direction met au point une gestion destinée à accélérer le paiement régulier des vacataires.

Une discussion s'engage au cours de laquelle les syndicats mettent en évidence la contradiction entre l'impossibilité de satisfaire les demandes par les scientifiques de postes d'I.T.A. et l'octroi, en compensation, de crédits de vacation. La direction précise quelques grandes lignes de son attitude : ne pas dépasser un certain seuil pour le nombre des vacataires par rapport aux I.T.A. ; ne pas utiliser de vacataires pour les tâches permanentes.

6° Informatique.

M. Creyssel a rencontré les services des Finances (M. Burzet) sur deux problèmes :

a) Classement des informaticiens.

Les Finances ont été sensibles aux arguments du C.N.R.S., soutenus par le contrôleur financier.

Le C.N.R.S. va confirmer ses propositions :

— Grille de classement des informaticiens à partir des définitions de leurs fonctions ;

— Système d'examen professionnels à l'embauche ou en cours de carrière permettant le classement dans la catégorie correspondante ;

— Ces mesures étant prises hors du contingent normal des dérogations.

b) Indemnités de sujétions.

Le C.N.R.S. est en voie d'obtenir la confirmation et l'extension à tous les personnels concernés du système mis au point (dans le cadre de suppléments de prime et de surclassements indiciaires provisoires) pour le travail continu et les jours de congé (dimanches).

Les syndicats ayant insisté sur l'existence de ces problèmes dans d'autres secteurs que l'informatique (observatoires, accélérateurs, etc.), le C.N.R.S. indique que l'occasion a été saisie d'aborder cette question avec les Finances.

7° Création d'emplois d'I.T.A. au budget de 1972.

En réponse aux questions des syndicats, la direction indique qu'elle a fait une étude très approfondie de la situation dans chaque catégorie, étude qui permettra pour chacune des catégories, de demander les créations et les transformations de postes nécessaires.

### Revendications des chercheurs.

Se reporter à la circulaire transmise aux secrétaires de section le 1<sup>er</sup> juillet 1971.

### En conclusion.

Sur l'ensemble du budget : M. Curien déclare que la direction du C.N.R.S. multiplie les interventions auprès des membres du gouvernement pour montrer que, si le C.N.R.S. ne bénéficie pas, pour 1972, de mesures nouvelles accrues, cela représentera un coup d'arrêt certain pour la recherche fondamentale et infirmera les déclarations du gouvernement.

Il est nécessaire de convaincre les finances que les économies sur la Recherche sont des économies déplacées. Si les syndicats ont des inquiétudes, ils doivent aussi savoir que la direction du C.N.R.S. partage leurs préoccupations et s'emploie à obtenir des mesures plus satisfaisantes.

## NOTRE CAMARADE GUY DUPRE, SEUL REPRESENTANT DES I.T.A. ELU PAR LE COMITE NATIONAL AU DIRECTOIRE

La dernière phase des élections au directoire du C.N.R.S. vient de se terminer par l'élection de 10 membres du Comité national en son sein (scrutin uninominal majoritaire à deux tours).

Quatre candidats sont élus sur la base du programme commun S.N.C.S., S.N.T.R.S., S.N.E.-Sup., S.N.B. : Spach (S.N.C.S.), Chevillot (S.N.C.S.), Hay (S.N.C.S.) et Dupré (S.N.T.R.S.). Le résultat, ajouté à celui des élections au scrutin de liste, porte à 10 le nombre des élus S.N.C.S. et S.N.T.R.S. au directoire. Pour les I.T.A., la C.G.T. devient le groupe le plus important : Chanconie, Sarrazin, Dupré.

A propos de la dernière élection, il faut faire quelques remarques. Au premier tour, malgré les difficultés de ce type de scrutin et les difficultés de propagande, les 10 candidats S.N.C.S., S.N.T.R.S. et S.N.E.-Sup. étaient en tête.

Devant le « danger » de la présence d'élus sur un programme clair de défense des personnels et de la recherche, une coalition contre nature se formait sous la houlette du G.P.R.S. (Groupement pour la promotion de la recherche scientifique, pro-gouvernemental en matière de recherche et bénéficiant de « facilités » de la part du C.N.R.S.). De cette coalition devait sortir une liste de barrage pour le deuxième tour, appuyée par une intense propagande du G.P.R.S. et du S.N.I.R.S. Cette liste, outre de scientifiques pro-gouvernementaux, comportait des candidats S.G.E.N.-C.F.D.T. et S.N.I.R.S.

Les travailleurs du C.N.R.S. sauront porter une appréciation sur cette manœuvre !

(1) Ce projet établi à l'issue de l'entrevue par le SNTRS-CGT, le SNTRES-FO et le SNGS-FEN sera examiné avec le SGEN-chercheurs et ensuite communiqué à la Direction du CNRS pour recueillir ses observations ainsi qu'il en a été convenu le 28 juin.

# APRÈS LE IV<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UGICT

L'U.G.I.C.T. (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens) regroupe les syndicats C.G.T. des secteurs publics et privés dont tout ou partie des membres sont ingénieurs, cadres ou techniciens. Son rôle est de dégager des axes de convergence d'action, tant pour la défense des intérêts propres de ces personnels que pour les revendications communes à l'ensemble des travailleurs.

Les 20, 21 et 22 mai 1971, l'U.G.I.C.T. tenait son IV<sup>e</sup> Congrès à Versailles qui rassemblait 677 délégués. Au C.N.R.S., étant donné que les 2/3 du personnel sont concernés par les travaux de l'U.G.I.C.T., le Conseil national du S.N.T.R.S. décidait d'envoyer une forte délégation : Y. Alexandre, A. Bernet, G. Bernet, L. Brigant, R. Briot, A. Chanconie, J. Demay, M. Dreux, O. Emery, J.-P. Gouyon, A. Litmann, R. Lombard, M. Lortet, R. Miglierina, G. Page, J. Planchenault, A. Renaud, S. Sarrazin, G. Slucki, M. Velghe, L. Wartski.

Deux mois avant le congrès, la commission exécutive de l'U.G.I.C.T. diffusait un dossier de 22 textes préparatoires. Le S.N.T.R.S. a transmis un exemplaire de ce dossier à chaque secrétaire de section pour discussion et amendement au sein des sections.

Le Congrès devait constituer des groupes de travail chargés de classer les amendements proposés par les syndicats pour les présenter à la discussion générale. Le S.N.T.R.S. était représenté dans les groupes suivants :

- La recherche, le développement, les travailleurs scientifiques (Page) ;
- L'emploi (Sarrazin) ;
- Les femmes (Alexandre) ;
- L'éducation syndicale (Lombard).

L'apport du S.N.T.R.S. s'est concrétisé sous forme d'amendements concernant les femmes, le perfectionnement continu et l'accord du 9 juillet, la fiscalité, la médecine du travail, les conditions de travail et la sécurité, le régime de retraite, la recherche, le développement et les travailleurs scientifiques.

Les travaux de la commission recherche-université-contrats, du Conseil national du 7 mai et de la journée d'étude du 8 mai nous ont conduits à refondre entièrement le texte proposé et à présenter un nouveau texte qui a été adopté à l'unanimité par le Congrès et dont le *Peuple* publiera de larges extraits.

Page et G. Bernet intervenaient sur les problèmes de la recherche et des rapports recherche-industrie. Sarrazin présentait une communication sur les problèmes de l'université. A. Bernet faisait une importante intervention sur les retraites du secteur public et en particulier sur l'I.R.C.A.N.T.E.C. (Cette intervention devait conduire le Congrès à décider que le texte proposé soit soumis à une étude

approfondie pour le prochain Conseil national de l'U.G.I.C.T.). Briot faisait une intervention très remarquée sur les problèmes de l'emploi dans la région de Grenoble, apportant des exemples précis des méfaits de la politique gouvernementale sur les personnels. (Cette intervention est publiée dans *Option* de juin.)

Le Congrès a élu nos camarades Y. Alexandre, G. Bernet et G. Page à la commission exécutive de l'U.G.I.C.T. En outre, la commission exécutive a élu notre camarade Page au bureau et au secrétariat de l'U.G.I.C.T.

\*

Au moment où nous rédigeons ce court rapport, le congrès des amis de M. Malterre (C.G.C.) se termine. La grande presse, la télévision et les radios se sont largement fait l'écho des travaux de ce congrès : compte rendus et interviews. Quinze jours plus tôt, peu ou pas d'informations sur le congrès de l'U.G.I.C.T... C'est bien la vérification de la crainte du pouvoir et du patronat, possesseur de la grande presse, de voir se déplacer les cadres vers les autres couches de travailleurs.

Cette constatation vient renforcer notre volonté de voir rapidement dépassé le nombre des abonnements à la revue *Option*, revue mensuelle d'information et de dialogue destinée aux ingénieurs, cadres et techniciens, syndiqués ou non à la C.G.T. Les 50 000 lecteurs actuels constituent une solide base de départ. L'objectif des 100 000 lecteurs peut et doit être atteint pour que, à côté des multiples revues patronales qui prétendent s'adresser aux cadres, existe un organe de réflexion analysant les problèmes qui se posent aux cadres et techniciens, à la lumière de l'expérience réunie par la C.G.T.

\*\*

Les camarades parisiens, membres de la délégation S.N.T.R.S., se sont réunis pour tirer un bilan sommaire du Congrès.

Ils ont estimé que l'apport du S.N.T.R.S. à l'U.G.I.C.T. pouvait être important :

— L'implantation géographique du S.N.T.R.S. à travers toute la France, la diversité des problèmes auxquels il doit s'attaquer et l'état d'avancement des revendications lui permettent d'apporter des éléments de solution originaux aux problèmes posés ;

— Le S.N.T.R.S. regroupe une grande partie du personnel de la recherche alors que, dans le privé en particulier, ce personnel est disséminé dans des syndicats pour qui les problèmes de la recherche ne sont pas une préoccupation essentielle ;

— Le recrutement du S.N.T.R.S. recouvre non seulement les ingénieurs et

techniciens mais aussi les administratifs et les ouvriers, ce qui le conduit à poser parallèlement des revendications catégorielles spécifiques et des revendications communes à tous les travailleurs.

Réciproquement, ils ont constaté que l'U.G.I.C.T. peut nous apporter beaucoup :

— L'U.G.I.C.T. nous donnera une ouverture vers des syndicats dont les membres sont liés à la production, c'est-à-dire à l'exploitation des résultats de la recherche ;

— La multiplication des contacts avec les personnels d'autres secteurs, publics ou privés, permettra de mieux préciser, par exemple, les problèmes de classification, de niveau de salaire, de carrière, de retraite, de mobilité, etc. ;

— La convergence des revendications et des luttes dans les différents secteurs conduira à renforcer, par l'unité, les chances de succès.

L'U.G.I.C.T. est un maillon important du renforcement de la C.G.T. en général et du S.N.T.R.S. en particulier. Il apparaît donc bénéfique, pour l'ensemble des camarades confrontés aux problèmes revendicatifs, qu'ils utilisent largement les textes émanant du Congrès, la revue *Option* et les travaux des commissions de travail (retraites, femmes, etc.) et qu'ils participent aux commissions départementales de l'U.G.I.C.T. où ils pourront concrétiser leur apport et y trouver en retour, par une large confrontation avec nos camarades du secteur public et privé, l'aide nécessaire au développement de nos luttes.

*La délégation du S.N.T.R.S.  
au 4<sup>e</sup> Congrès de l'U.G.I.C.T.*

OPTIONS N° 59 - Juillet-août 1971

- Un dossier*  
Formation et perfectionnement
- Un reportage*  
Les cadres de la mer
- L'actualité économique*  
Bâtiment : une crise économique et politique
- L'industrie française face aux Plans
- L'actualité syndicale*  
Les cadres et la grève de Renault  
La recherche et l'emploi  
Les cadres et les 40 heures
- Une étude*  
L'exploitation économique et scientifique de l'espace
- Une enquête*  
La ville dont l'enfant est absent et les rubriques habituelles d'Options

# LA CONCEPTION ET LES PROPOSITIONS DU SNTRS POUR LA POURSUITE DE L'ACTION

La politique du pouvoir (illustrée dans le VI<sup>e</sup> Plan) conduit les travailleurs des divers secteurs à entrer de plus en plus nombreux dans la lutte.

Les conflits récents de chez Renault, de la Fonction publique, des cheminots en sont une illustration.

Devant cette montée des luttes sociales, le gouvernement tente de leur opposer une résistance d'ensemble qui se traduit d'une part par son intransigeance, et d'autre part par des manœuvres de toutes sortes : tentatives de division entre catégories (conflit Renault), exploitation, voire organisation d'actions provocatrices.

L'action unie des travailleurs contraint cependant le pouvoir et le patronat soit à des reculs, soit à l'adoption d'une attitude défensive.

**C'est dans ce contexte, identique dans tous les secteurs, que se développent les luttes des travailleurs de la recherche scientifique.**

Les personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M. et assimilés ont, au cours de luttes difficiles parce qu'elles mettent en cause la politique du pouvoir, réussi à imposer par leur action unie et persévérante et leur combativité, des conquêtes importantes.

— Sécurité de l'emploi en 1970 au C.N.R.S. ;

— Non licenciement depuis fin 1968 des personnels sous contrat et intégration prioritaire d'une partie de ces personnels sur emplois budgétaires ;

— Intégration de personnels horaires et vacataires au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. ;

— Budgétisation d'emplois par transfert de crédits affectés à des contrats sur le budget du C.N.R.S. ;

— Extension du statut des I.T.A. du C.N.R.S. à d'autres organismes.

*Ces conquêtes doivent être appréciées tout particulièrement au moment où la politique du pouvoir implique les licenciements et la mobilité.*

**Des revendications importantes ne sont toujours pas satisfaites.**

Pour les faire aboutir, le S.N.T.R.S. a pris de multiples initiatives qui, outre les nombreuses actions locales, ont conduit, pour la période récente, aux mouvements unitaires des 10 et 11 février (en dépit de l'abstention de la C.F.D.T.), du 30 avril et dernièrement du 26 mai.

Le succès de l'action du 26 mai, assuré par la participation massive des personnels à la grève et à la manifestation parisienne avec des délégations de province : ainsi que par l'audience considérable qu'à recueillie la pétition, s'est traduit par des répercussions à tous les niveaux :

**SUR LE PLAN GOUVERNEMENTAL**

Le secrétaire d'Etat Lafay a dû répondre longuement le 28 mai à l'Assemblée nationale aux interpellations de députés à propos des mesures que compte prendre le gouvernement pour satisfaire

les revendications des personnels du C.N.R.S.

Le Conseil économique et social, qui avait adopté les 10 et 11 février (malgré l'opposition de la C.G.T.), le rapport Drancourt (définissant les orientations du VI<sup>e</sup> Plan pour la Recherche), demandait au gouvernement, le 25 mai, de reconsidérer sa position concernant l'effort de recherche dans le VI<sup>e</sup> Plan (le porter de 2,3 à 2,7 % de la P.I.B.).

**AU NIVEAU DE LA DIRECTION DU C.N.R.S. (cf. lettre, page 2).**

Celle-ci s'engageait à défendre une conception et un rôle du C.N.R.S. qui, pour l'essentiel, correspondent à nos conceptions.

Elle s'engageait également à accélérer la solution des diverses revendications.

Depuis le 28, cette attitude s'est concrétisée :

— Le 7 juin, par la communication de projets de décret et arrêté d'application relatifs aux indemnités de sujétions, en indiquant qu'avant le 10 juillet ces textes seraient déposés à l'Education nationale ;

— Le 17 juin, par une entrevue du D.A.F. avec le directeur de la Fonction publique au sujet de la répercussion du Plan Masselin. De son côté la Fonction publique a fait savoir qu'elle donnera une réponse aux propositions du C.N.R.S. dans les prochains jours ;

— L'accélération des discussions sur le statut et la prime qui doit aboutir à une entrevue du D.A.F. du C.N.R.S. avec M. Blanchard à l'Education nationale dans la semaine du 21 au 27 ;

— La réalisation avant fin juin de 300 promotions d'agents inscrits sur les listes d'aptitude.

**POUR LA POURSUITE DE L'ACTION, LE S.N.T.R.S. A FAIT LE 10 JUIN DES PROPOSITIONS CONCRETES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des décisions du Conseil national du 26 mars (dont la première partie s'est réalisée en avril-mai) :

1<sup>o</sup> Multiplication et renforcement des initiatives locales sur des objectifs précis :

— Parution au *Journal officiel* de la répercussion du Plan Masselin sur nos catégories ;

— Départ du C.N.R.S. pour l'Education nationale des secondes propositions sur les modifications statutaires et l'uniformisation de la prime ;

— Départ du C.N.R.S., des projets de décret et arrêté concernant les primes et indemnités de sujétion ;

— Départ du C.N.R.S., pour examen, du projet d'un nouveau régime de retraite ;

— Actions auprès des parlementaires et des responsables à l'occasion du débat sur le VI<sup>e</sup> Plan et de préparation budgétaire.

2<sup>o</sup> Manifestation au C.N.R.S. des personnels vers le 28 de chaque mois pour demander à la direction ce qu'elle a fait au cours du mois pour l'avancement de nos revendications.

**La C.G.T. et ses militants font confiance aux travailleurs.**

Ce n'est pas la prétendue confiance qui flatte l'impulsion irréfléchie et la gestulation infantile d'une minorité. C'est la confiance véritable, celle qui consiste à les juger capables de réfléchir ensemble, de comprendre ensemble les conditions de la lutte et de prendre ensemble les décisions les plus judicieuses.

Les méthodes d'action syndicale dont disposent les travailleurs sont nombreuses et variées. Aucune n'est universelle, valable à tout moment et en permanence, pas plus la pétition que la grève illimitée.

Il s'agit de choisir et, parfois, d'imaginer celle qui convient le mieux pour chaque cas précis, avec le souci :

— De rassembler le plus grand nombre de travailleurs intéressés ;

— De recueillir le soutien des autres ;

— De conduire la lutte de façon à ne pas s'isoler mais, au contraire, à s'assurer la compréhension et la sympathie de l'opinion.

Les conditions actuelles exigent une grande capacité d'apprécier une situation et un rapport de forces, une vie syndicale intense à laquelle la C.G.T. appelle par le renforcement de la démocratie syndicale.

Le S.N.T.R.S. dénonce ceux qui, profitant des rassemblements organisés par les syndicats sur des mots d'ordre et des objectifs précis, décidés en commun, veulent substituer à ceux-ci des actions irresponsables.

Le S.N.T.R.S. ne peut tolérer que quelques-uns, par la violence verbale puissent imposer aux organisations syndicales des décisions qui ne peuvent être prises que par l'ensemble des syndiqués ou des organismes régulièrement élus.

Le S.N.T.R.S. appelle les personnels à soutenir ses propositions et à faire en sorte que l'action unitaire, souci permanent du S.N.T.R.S., se maintienne et se développe.

Le S.N.T.R.S. considère que les formes d'action qu'il propose sont de nature à hâter l'aboutissement des revendications dans les semaines qui nous séparent de la période des congés.

Après cette période, le personnel devra être en état de pouvoir apprécier avec précision la situation de ses revendications.

C'est pourquoi dès maintenant, le S.N.T.R.S. demande à ses sections syndicales de consulter le personnel pour préparer un Conseil national qui se tiendra dès la rentrée.

A la suite de ce Conseil national, le S.N.T.R.S. proposera à tous les syndicats un document comportant une analyse de la situation et des modalités d'action, afin d'organiser une large consultation des personnels sur les propositions contenues dans ce document.

Paris, le 15 juin 1971,  
LE BUREAU NATIONAL.